



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-075

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Mr Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Budget principal : Décision Modificative n° 2022-03

Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'adopter la présente décision modificative. Les mouvements entre la section d'investissement et la section de fonctionnement correspondent à des écritures d'ordre à passer avant la fin de l'exercice d'une part et, d'autre part et afin de permettre le versement de subventions (*solde subventions annuelles de fonctionnement 2022 et aides exceptionnelles*) aux associations qui gèrent les structures d'accueil Petite Enfance, il y a lieu de faire un virement au budget annexe Petite Enfance - Enfance Jeunesse. Les crédits sont pris dans les dépenses imprévues.

| INVESTISSEMENT | |
|--|---------------|
| RECETTES | MONTANT |
| 021-021 (ordre) Virement de la section fonctionnement | - 2 188,50 € |
| 040-28-OPFI (ordre) Amortissement | + 2 188,50 € |
| TOTAL | 0,00 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| DÉPENSES | MONTANT |
| 023-023 (ordre) Virement à la section d'investissement | - 2 188,50 € |
| 042-6811 (ordre) Amortissement | + 2 188,50 € |
| 022 – Dépenses imprévues | - 25 000,00 € |
| 65738 – virement au budget 50327 | 25 000,00 € |
| TOTAL | 0,00 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 2022-03 susvisée.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 081-200034049-20220929-2022_075-DE



➤ Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA